
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 04 septembre 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 04 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	Sont présents: Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Valerie TEDESCO, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL, Anthony HUILIER
Votants: 10	Représentés: Franck MONOT par Jean Claude LANDRIER
	Excuses: David LE QUERE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Jocelyne KAPLON

OJ1. Lecture et approbation du procès verbal du 24 juin 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal du 24 juin 2024 est adopté

OJ2: CCAVM : Rapport d'activité 2023 - DE 2024 030

Le Maire a adressé par mail à tous les conseillers municipaux le rapport d'activité de la CCAVM 2023 afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après la présentation du rapport par le Maire, le conseil municipal n'émet aucune remarque sur ce rapport.

Le Maire informe que le Président de Communauté de Communes est disposé à en faire la présentation au conseil si celui-ci le souhaite.

OJ3 : Réforme des Zones de Revitalisation Rurale ZRR

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024, entrera en vigueur ce lundi 1er juillet. Un nouveau zonage appelé "France Ruralités Revitalisation (FRR) succède aux ZRR. Notre commune est zonée en FRR à compter du 1er juillet 2024 et pourra à ce titre bénéficier des avantages liés à ce dispositif..

Ainsi les entreprises qui s'implantent sur la commune pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales. D'autres exonérations liées au classement de la commune peuvent être adoptées avant le 1er octobre pour être applicable au 1er janvier 2025 aux entreprises créées dès le 1er juillet 2024.

Après présentation des exonérations envisageables, le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas étendre ces dispositions.

OJ4: Groupement de commandes "Défenses extérieures contre l'incendie" - DE 2024 031

Dans l'objectif de rationaliser les coûts de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats liés aux contrôles, à la maintenance, et au petit entretien des points d'eau incendie, un groupement de commandes est proposé à l'initiative de la Communauté de communes, conformément au schéma de mutualisation, depuis 2020.

Un renouvellement de ce marché a été proposé, auquel la commune a souhaité être associée.

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à -8,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5111-1, et L5211-4-4, et L1414-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCAVM, en date du 12 septembre 2016, approuvant le schéma de mutualisation,

Vu la délibération du Bureau communautaire, en date du 10 juin 2024, approuvant la convention de groupement de commandes,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de participer au marché mutualisé pour le contrôle, la maintenance, et le petit entretien des points d'eau incendie,
- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour le marché susvisé porté par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN,
- AUTORISE le Maire à signer la convention dudit Groupement de commandes avec la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN,
- AUTORISE le Maire à signer le marché avec le prestataire qui sera proposé et retenu par la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature dudit marché,
- AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter les marchés relatifs à ce groupement dès lors que le besoin est identifié et que les crédits sont prévus au budget.
- AUTORISE le Maire à signer tout autre document inhérent à la présente délibération.

OJ5: DM travaux divers réparations exceptionnelles voiries et frais de scolarité - DE 2024 032

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	12000.00	
6558	Autres contributions obligatoires	-2700.00	
62878	Remb. frais à des tiers	2700.00	
TOTAL :		12000.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151	Réseaux de voirie	-12000.00	
TOTAL :		-12000.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OJ6: Informations et questions diverses

- Comité des fêtes : arrêt provisoire des manifestations faute de bénévoles
- Repas des aînés de fin d'année étendu à l'ensemble des habitants de Provency moyennant participation
- Travaux prévisionnels 2025 concernant l'éclairage public

Fin de la séance 20h15

